

ALLIANCE POUR L'EDUCATION A LA VIABILITE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

MANDAT

(Version approuvée par le comité directeur le 8 janvier 2013)

Organismes participants

Toutes les agences et organisations du Nouveau-Brunswick intéressées à l'éducation à la viabilité peuvent participer à l'AEV-NB.

Responsabilités des organismes participants

- Les organismes participants collaboreront mutuellement partageant leurs ressources, leurs connaissances ou leurs expériences afin de faire progresser le plan d'action de l'AEV et réaliser sa vision.
- Les participants des organisations nommeront un(e) représentant(e) ou des représentants qui participeront aux activités de l'AEV en leurs noms.
- Les représentant(e)s présenteront et expliqueront les intérêts, les besoins et les préoccupations de leur organisation participante afin que l'on tienne compte de ces besoins lors de la résolution conjointe des problèmes.
- Les représentant(e)s maintiendront des rapports étroits avec leur organisation participante et s'assureront qu'ils échangent d'une manière opportune des renseignements et des opinions avec leur organisation, de telle sorte que celle-ci soit bien informée des activités et des orientations de l'AEV-NB et que l'AEV-NB soit bien informée des besoins changeants et des intérêts des organismes participants.

Comité directeur

Le comité directeur sera composé d'au plus huit représentants des organismes participants, y inclut :

- au moins trois (3) représentants d'organisations non gouvernementales, et
- au moins trois (3) représentants d'organisations gouvernementales, dont deux (2) du secteur de l'éducation formelle (qui peut inclure des ministères et des districts scolaires et tenir compte de la distinction entre les secteurs francophone et anglophone en éducation primaire et secondaire).

Les nouveaux membres du comité directeur sont nommés par le comité directeur existant. En tenant compte de la nature bilingue de l'AEV-NB, le comité directeur devra tenter de remplir ses postes avec des représentants anglophones et francophones. La durée du mandat est de 2 ans et un membre peut servir un maximum de 2 mandats. De plus, des personnes-ressources particulières seront invitées à participer au comité directeur pour des mandats spécifiques selon les besoins. Le comité directeur travaille par consensus. Le secrétariat sera membre d'office du comité directeur.

Responsabilités des membres du comité directeur

- Poursuivre la vision, la mission et la direction stratégique de l'AEV-NB.
- Diriger la mise en place du plan d'action de l'AEV-NB.
- S'assurer que les équipes accomplissent leurs travaux efficacement.
- S'assurer que le mandat de l'AEV-NB soit respecté.
- Fournir des directives au secrétariat lors de l'organisation des séminaires de l'AEV.
- Être responsable de la relève des membres du comité directeur.
- Fournir des directives et des conseils au secrétariat concernant la situation financière de l'AEV-NB et son financement.

- Communiquer des renseignements sur l'AEV-NB et ses initiatives par l'entremise des leurs réseaux.
- Impliquer les organisations participantes dans le développement continu des capacités de l'AEV-NB.

Président(e) du comité directeur

Le comité directeur élira un de ses membres pour présider le comité directeur. La présidence sera responsable de diriger les réunions et de s'assurer que les affaires du comité directeur progressent, en liaison avec le secrétariat concernant les affaires du comité directeur. Le mandat de la présidence est d'une durée de deux années.

Équipes

Les équipes sont mises en place lorsque que deux ou plusieurs organismes participantes sont intéressés à travailler ensemble à l'atteinte de l'un des buts ou objectifs identifiés dans la stratégie d'action. Teams will be chaired by representatives of SEA-NB participant organizations. Les responsabilités des équipes incluent :

- Mettre en oeuvre des buts et objectifs énoncés dans la stratégie d'action
- À travers les présidents des équipes, participer aux rencontres annuelles avec le comité directeur.
- Lors des séminaires de l'AEV-NB, informer les organismes participants de leur progrès.

Le Secrétariat

Afin de fournir un soutien constant à l'AEV-NB, le Réseau environnemental du Nouveau-Brunswick assume la responsabilité des fonctions de secrétariat pour l'AEV-NB, selon les ressources disponibles. Les responsabilités du secrétariat consistent à

- Faire des liaisons avec la présidence du comité directeur et les présidences des équipes.
- Organiser des rencontres, distribuer le matériel pour les rencontres et préparer les comptes-rendus des rencontres pour le comité directeur et les équipes.
- Suite aux directives du comité directeur, rechercher et gérer le financement pour l'AEV-NB.
- Sous la direction du comité directeur, organiser les conférences de l'AEV et produire les rapports des conférences.
- Maintenir une présence sur le Web et une liste de distribution pour l'AEV-NB.

Communications internes

Au moins un séminaire sera organisé chaque année afin de maintenir les liens entre les organismes participants, les équipes et le comité directeur. Par ailleurs, les présidences des équipes rencontreront le comité directeur au moins une fois par an afin d'échanger des renseignements et s'occuper des défis et des occasions.

Langue de travail

L'AEV-NB fonctionne dans les deux langues officielles, l'anglais et le français. Tous les documents préparés à l'intention des organismes participants seront disponibles dans les deux langues; tous les séminaires de l'AEV-NB offriront l'interprétation simultanée, lorsque demandée par les participants. Tous les documents des rencontres du comité directeur seront disponibles en anglais et en français. Les équipes peuvent choisir de fonctionner dans une ou les deux langues.

La définition ad hoc de la viabilité

La viabilité permet de satisfaire les besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs, en tenant compte de l'environnement, de l'économie, de la société ainsi que de la justice sociale. La viabilité implique l'évolution de collectivités dans lesquelles on encourage des échanges fructueux quant à l'interdépendance des dimensions sociale, culturelle, économique et environnementale. Dans un monde viable, tous les citoyens et citoyennes sont responsables de la progression de la viabilité. Ensemble, ils s'efforcent de restaurer la santé des écosystèmes afin d'en faire un monde viable pour toutes les espèces.